

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**MAIRIE DE ST PAUL ET VALMALLE**

Numéro SIRET : 21340282900013

POSTE COMPTABLE DE : SGC Coeur d'Hérault

**M 14**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**voté par nature**

**BUDGET : PRINCIPAL ST PAUL & VALMALLE**

**ANNEE 2020**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST PAUL ET VALMALLE**

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 7 avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 31/03/2021

Présents : M. BERTOLINI Jean-Pierre, M. BELLAY Marc, M. CANCHY Eric, Mme FERNANDEZ Aurore, Mme GELLY Evelyne, M. GELY Frédéric, Mme GUIZARD Sophie, M. LASSALVY Nicolas, M. MAVIGNER Jean-François, Mme MICHEL KARAOUZENE Isabelle, M. VIAL Jean-Marie, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : Mme EUZET Anne-Sophy, Mme LANDES Caroline, M. LEGA Arnaud ;

Pouvoir de Mme EUZET Anne-Sophy à M. BERTOLINI Jean-Pierre ;  
Mme GUIZARD Sophie a été élue secrétaire.

**- question n°1/8-**

**Objet : Vote du Compte de Gestion 2020 – Budget Principal.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, R.2342-1 à D.2342-12 ;

Considérant que l'exécution des dépenses et des Recettes relatives à l'exercice 2020 de la Commune a été réalisée par le receveur en poste de Gignac ( aujourd'hui SGC « Cœur d'Hérault » à Clermont l'Hérault ), et que le compte de gestion établi par celui-ci est conforme au compte administratif de la commune pour l'année 2020 pour ce qui concerne les réalisations ;

Considérant que les écritures du compte administratif et du compte de gestion sont identiques ;

Etant précisé que le Receveur a transmis à la Commune son compte de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la loi lui fait obligation ;

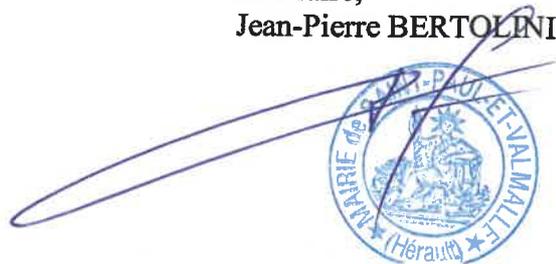
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** : le compte de gestion de la Commune ( budget principal ) pour l'exercice 2020 dressé par le receveur et dont les écritures en réalisation sont conformes et identiques à celles du compte administratif de la Commune pour le même exercice.

Ainsi fait et délibéré, les Jours, Mois et Ans que dessus,

Le Maire,  
Jean-Pierre BERTOLINI

Transmission au Représentant de l'Etat  
Publication le 09/04/2021  
Notification le  
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE  
St Paul et Valmalle, le 09/04/2021  
Le Maire de St Paul et Valmalle  
Signé : Jean-Pierre BERTOLINI



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST PAUL ET VALMALLE**

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 7 avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 31/03/2021

Présents : M. BERTOLINI Jean-Pierre, M. BELLAY Marc, M. CANCHY Eric, Mme FERNANDEZ Aurore, Mme GELLY Evelyne, M. GELY Frédéric, Mme GUIZARD Sophie, M. LASSALVY Nicolas, M. MAVIGNER Jean-François, Mme MICHEL KARAOUZENE Isabelle, M. VIAL Jean-Marie, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : Mme EUZET Anne-Sophy, Mme LANDES Caroline, M. LEGA Arnaud ;

Pouvoir de Mme EUZET Anne-Sophy à M. BERTOLINI Jean-Pierre ;  
Mme GUIZARD Sophie a été élue secrétaire.

**- question n°2/8-**

**Objet : Vote du Compte Administratif 2020 de la Commune ( M14 ).**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, R.2342-1 à D.2342-12 ;

Vu l'exposé du Maire ;

Considérant que Monsieur le Maire ne peut pas prendre part au vote du Compte Administratif, et quitte la salle au moment du vote ;

Considérant qu'après avoir quitté la salle, l'Assemblée a décidé de donner la présidence de séance à Mme GELLY Evelyne, 1<sup>ère</sup> Adjointe déléguée aux finances ;

Le Conseil, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**VOTE** : le Compte Administratif 2020 de la Commune (M14) ci-annexé.

**AJOUTE** : que la présente décision fera l'objet d'un affichage en Mairie et d'une mise en ligne dudit document budgétaire sur le site internet de la Commune.

Ainsi fait et délibéré, les Jours, Mois et Ans que dessus,

La 1<sup>ère</sup> Adjointe,  
Mme Evelyne GELLY



Transmission au Représentant de l'Etat  
Publication le 09/04/2021  
Notification le  
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE  
St Paul et Valmalle, le 09/04/2021  
Le Maire de St Paul et Valmalle  
Signé : Jean-Pierre BERTOLINI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST PAUL ET VALMALLE**

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 7 avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 31/03/2021

Présents : M. BERTOLINI Jean-Pierre, M. BELLAY Marc, M. CANCHY Eric, Mme FERNANDEZ Aurore, Mme GELLY Evelyne, M. GELY Frédéric, Mme GUIZARD Sophie, M. LASSALVY Nicolas, M. MAVIGNER Jean-François, Mme MICHEL KARAOUZENE Isabelle, M. VIAL Jean-Marie, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : Mme EUZET Anne-Sophy, Mme LANDES Caroline, M. LEGA Arnaud ;

Pouvoir de Mme EUZET Anne-Sophy à M. BERTOLINI Jean-Pierre ;  
Mme GUIZARD Sophie a été élue secrétaire.

**- question n°4/8 -**

**Objet : Vote des affectations de résultats au Budget Primitif 2021.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, R.2342-1 à D.2342-12 ;

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les résultats de clôture de l'année 2020 au Budget Principal font apparaître un excédent en investissement de 803.265,90 € et un excédent de fonctionnement de 278.193,14 €.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'affectation de ces résultats.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** : de ne rien affecter sur le compte 1068 de la section d'investissement.

**DECIDE** : de reporter sur le compte 002 de la section de fonctionnement la totalité de l'excédent de clôture, soit 278.193,14 €.

**DECIDE** : de reporter sur le compte 001 de la section d'investissement, l'excédent d'investissement d'un montant de 803.265,90 €.

Ainsi fait et délibéré, les Jours, Mois et Ans que dessus,

Le Maire,

Jean-Pierre BERTOLINI

Transmission au Représentant de l'Etat  
Publication le 09/04/2021  
Notification le  
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE  
St Paul et Valmalle, le 09/04/2021  
Le Maire de St Paul et Valmalle  
Signé : Jean-Pierre BERTOLINI



Liste des restes à réaliser du budget PRINCIPAL ST PAUL & VALMALLE

Dép. / Créd.	Compte	Fonction	Opération	Libellé opération	Programme	Libellé programme	Provisions	Réalisé	Restes à réaliser
D	21318		H.O.				822 000,00	184 838,96	14 640,00
D	TOTAL						822 000,00	184 838,96	14 640,00
R	1381		H.O.				468 000,00	20 362,00	8 145,00
R	TOTAL						468 000,00	20 362,00	8 145,00

Total enregistrements : 4

SCG CŒUR D'HÉRAULT  
 5 Av du Président WILSON  
 34800 CLERMONT L'HÉRAULT  
 Tel:04 67 96 01 31  
 egc.coeurherault@dgp.finances.gouv.fr  
**Sylvie DUBOIS**  
 Inspectrice des Finances Publiques

ST-PAUL-ET-VALMALLE le 1<sup>er</sup> février 2011

LE MAIRE  
 J. P. BERTOLINI





MAIRIE  
DE  
**SAINT-PAUL-ET-VALMALLE**  
34570

St Paul et Valmalle, le 1<sup>er</sup> juin 2018

Le Maire,

A

**M. MIRAMOND Jean-Michel**  
Architecte D.P.L.G.,  
54, rue Louis ROUSSEL  
34070 MONTPELLIER

**Objet : Marché de Maîtrise d'œuvre : « Aménagement du garage et de l'atelier Martin BURNISTON ».**

**Lettre de commande**

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal en séance du 30 mai 2018, a retenu votre projet concernant l'aménagement du garage et de l'atelier Martin BURNISTON pour un montant estimé des travaux à 110.000 € TTC.

De plus, le Conseil municipal a décidé de vous désigner Maître d'œuvre de ce chantier pour une mission d'un montant de 12.200,00 € HT. Je vous passe donc commande, et vous remercie de bien vouloir contacter notre secrétariat afin de planifier le démarrage de cette opération.

Je me tiens à votre disposition pour en discuter de vive voix, et vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,  
Jean-Pierre BERTOLINI



Mairie de St Paul et Valmalle  
Place de la Mairie  
34570 ST PAUL ET VALMALLE

**NOTE D'HONORAIRES N°1-DGD**

**1) OBJET**

No renouveler "Atelier A. Bursikon"

**2) ELEMENTS DE BASE**

La note d'honoraires ci-après est établie conformément à la proposition d'honoraires du 04 avril 2018

**3) MISSIONS REALISEES**

MISSIONS	honoraires € HT	% réalisé	montant réalisé
Dépôt PC	1 300,00	100%	1 300,00
DCE	2 000,00	100%	2 000,00
ACT	700,00	100%	700,00
VISA	500,00	100%	500,00
DET	7 000,00	100%	7 000,00
AOR	700,00	100%	700,00
<b>TOTAL</b>	<b>12 200,00</b>		<b>12 200,00</b>

**4) MONTANT DES HONORAIRES**

Montant HT des missions réalisées	12 200,00
Notes d'honoraires précédentes	0,00
Montant HT	12 200,00
TVA 20 %	2 440,00
<b>Montant TTC du présent acompte</b>	<b>14 640,00</b>

(21318)

Certifie sincère et véritable la présente note d'honoraires n°1-DGD arrêtée à la somme de :  
**Quatorze mille six cent quarante euros toutes taxes comprises**

Fait à Montpellier le 04 février 2021

Pour la SCP,  
Jean-Michel MIRAMOND

Compte courant n°  
FR 76 1660 7002 4009 0916 6801 677 CCBPFRPPPPG  
16607 00240 09091668016 77  
Code étab. Guichet Compte Clé

Date de réception facture : 08/02/2021 Durée D.G.P. : 30 J.  
Date limite de paiement : 10/03/2021 Taux I.M. : 8.00 %  
BPSUD ST GELY DU FESC ST GELY DU FESC



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST PAUL ET VALMALLE

L'an deux mille dix-huit, le mercredi trente mai, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/05/2018

Présents : Mme ANDRZEJEWSKI Marie-Pierre, M. BERTOLINI Jean-Pierre, M. GARCIA François, Mme GELLY Evelyne, M. GELY Frédéric, Mme LANDES Caroline, M. MAVIGNER Jean-François, M. ROUQUET Alain, Mme SAUTEREAU Chantal, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : Mme ALBAS Christelle, M. ALEMANY Fabien, M. CANCHY Eric, M. CONSTANS Frédéric, Mme GUIZARD Sophie ;

Pouvoir de Mme ALBAS Christelle à Mme SAUTEREAU Chantal,  
Pouvoir de M. CANCHY Eric à M. ROUQUET Alain,  
Mme YAHIAOUI Aïcha a été élue secrétaire.

- question n°2/7 -

**Objet : Aménagement du garage et de l'atelier Martin BURNISTON / Autorisation au Maire de signer le marché de maîtrise d'œuvre.**

- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 17/05/2017 décidant d'aménager le garage situé 1, rue de l'Eglise ;
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 07/03/2018 décidant d'aménager le garage et l'atelier Martin BURNISTON situés 1, rue de l'Eglise ;
- Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance du 30/05/2018 ;

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du réaménagement du garage et de l'atelier Martin Burniston, il convient de désigner un Maître d'œuvre pour le suivi et le contrôle des travaux dont le coût a été estimé à 110.000,00 € TTC. Il indique qu'une consultation a été lancée auprès de plusieurs bureaux d'études et d'architecture, et ajoute que deux propositions ont été réceptionnées dans les délais impartis. Il précise que les propositions ont été étudiées par la Commission d'Appels d'Offres en date du 30/05/2018 et donne lecture des offres comme suit :

- SCP CAREMOLI-MIRAMOND ( MONTPELLIER ) : 12.200,00 € HT
- AMG ARCHITECTES ( MONTPELLIER ) : 15.200,00 € HT

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DESIGNE** : le cabinet d'études et d'architecture SCP CAREMOLI MIRAMOND ( Montpellier ), titulaire du marché de maîtrise d'œuvre pour la conduite des travaux de ce chantier.

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer les pièces constitutives du marché de maîtrise d'œuvre avec SCP CAREMOLI MIRAMOND pour un montant retenu de 12.200,00 € HT.

**DIT** : que les crédits nécessaires à l'ensemble de cette opération sont inscrits au Budget Primitif 2018 sur le compte 21318.



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Jean-Pierre BERTOLINI

PRÉFET DE L'HÉRAULT  
SOUS-PRÉFECTURE DE LODÈVE

*Sous-Préfecture de Lodève*  
Pôle Collectivités et Animation Territoriale

Lodève, le 14 avril 2016

Affaire suivie par :  
Nom : Mme Julie NOISETTE  
Mail : [julie.noisette@herault.gouv.fr](mailto:julie.noisette@herault.gouv.fr)  
Tél. : 04-67-88-34-22

La Sous-Préfète de Lodève  
à  
Monsieur le Maire  
34570 SAINT PAUL ET VALMALLE

**OBJET** : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016 (D.E.T.R.)  
Travaux agenda de mise en accessibilité programmée AD AP

**P.J.** : Fiche récapitulative des modalités d'utilisation de la subvention

J'ai le plaisir de vous faire connaître que, par arrêté préfectoral n° 2016-I-284 du 12 avril 2016, il a été accordé à votre collectivité, sur ma proposition, une subvention au titre de la D.E.T.R. 2016 pour vous aider à financer les travaux visés en objet, selon les modalités suivantes :

- Montant du Projet (H.T)	: 50 905,00 €
- Montant de la subvention	: 40 724,00 €
- Taux	: 80,00 %

Vous trouverez, annexée à la présente, une fiche récapitulative des modalités d'utilisation de la subvention D.E.T.R.

Je vous rappelle qu'il est impératif de respecter le calendrier prévisionnel notamment en matière de démarrage des travaux (avant le 14 avril 2018).

*Julie à vous,*  
La Sous-Préfète de Lodève,

  
Magali CAUMON



36500 - ST PAUL ET VALMALLE -  
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 416 000,00	1 261 000,00	3 677 000,00
Titres de recettes émis (b)	603 032,92	1 082 877,48	1 685 910,40
Réductions de titres (c)	100 000,00	8 423,00	108 423,00
Recettes nettes (d = b - c)	503 032,92	1 074 454,48	1 577 487,40
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 416 000,00	1 261 000,00	3 677 000,00
Mandats émis (f)	344 926,45	992 202,00	1 337 128,45
Annulations de mandats (g)		146,00	146,00
Dépenses nettes (h = f - g)	344 926,45	992 056,00	1 336 982,45
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	158 106,47	82 398,48	240 504,95
(h - d) Déficit			

36500 - ST PAUL ET VALMALLE -

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	645 159,43		158 106,47		803 265,90
Fonctionnement	295 794,66	100 000,00	82 398,48		278 193,14
<b>TOTAL I</b>	<b>940 954,09</b>	<b>100 000,00</b>	<b>240 504,95</b>		<b>1 081 459,04</b>
<b>II - Budgets des services à</b>					
caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
<b>III - Budgets des services à</b>					
caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>940 954,09</b>	<b>100 000,00</b>	<b>240 504,95</b>		<b>1 081 459,04</b>

## SOMMAIRE

pages			
	<b>I. Informations générales (5)</b>		
p.	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p.	B - Modalités de vote du budget		
	<b>II. Présentation générale du budget</b>		
p.	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
p.	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
p.	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p.	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	<b>III. Vote du budget</b>		
p.	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
p.	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
p.	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p.	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
p.	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	<b>IV. Annexes (6)</b>	Jointes	Sans objet
	<b>A - Eléments du bilan</b>		
p.	A1 - Présentation croisée par fonction (1)		
p.	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement		
p.	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement		
p.	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		
p.	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		
p.	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		
p.	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		
p.	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		
p.	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		
p.	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		
p.	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		
p.	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes		
p.	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		
p.	A4 - Etat des provisions		
p.	A5 - Etalement des provisions		
p.	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		
p.	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		
p.	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct. (2)		
p.	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest.(2)		
p.	A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)		
p.	A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)		
p.	A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct. (4)		
p.	A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest. (4)		
p.	A8 - Etat des charges transférées		
p.	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
p.	A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées		
p.	A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties		
p.	A10.3 - Opérations liées aux cessions		
p.	A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		
p.	A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		
p.	A11 - Etat des travaux en régie		
p.	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale		
	<b>B - Engagements hors bilan</b>		
p.	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		
p.	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		
p.	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		
p.	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		
p.	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		
p.	B1.6 - Etat des engagements reçus		
p.	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions		
p.	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		
p.	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
p.	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		

pages		Jointes	Sans objet
	<b>C - Autres éléments d'informations</b>		
	C1.1 - Etat du personnel C1.2 - Actions de formation des élus C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement C3.2 - Liste des établissements publics créés C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes C3.6 - Identification des flux croisés		
	<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures</b>		
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes D2 - Arrêté et signatures		

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régime simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concerne au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

N° INSEE : 34282	MAIRIE DE ST PAUL ET VALMALLE	CA 2020
---------------------	-------------------------------	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	1 144
Nombre de résidences secondaires (article R2313-1 in fine)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L HERAULT	

Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitant de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	631.17	0,00
2	Produit des impositions directes / population	348.47	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1110.36	0,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	253.8	0,00
5	Encours de dette / population		
6	DGF / population	59.41	0,00
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépense de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement (2)		

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'appliquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit de la moyenne de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI propre.

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

## POUR MEMOIRE

**I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :**

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 ;
- avec ou sans vote formel sur chacun des chapitres (4).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

**II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».**

**III - Les provisions sont (5) :**

- budgétaires (délibération n° ..... du ).

(4) Rayer la mention inutile

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

<b>II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A 1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	992 056,00	1 074 454,48
	<b>Section d'investissement</b>	344 926,45	503 032,92
		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	<b>Report en section de fonctionnement (002)</b>		195 794,66
	<b>Report en section d'investissement (001)</b>		645 159,43
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>1 336 982,45</b>	<b>2 418 441,49</b>
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b>	<b>Section de fonctionnement</b>		
	<b>Section d'investissement</b>	14 640,00	8 145,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>14 640,00</b>	<b>8 145,00</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	992 056,00	1 270 249,14
	<b>Section d'investissement</b>	359 566,45	1 156 337,35
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>1 351 622,45</b>	<b>2 426 586,49</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER DE FONCTIONNEMENT**

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		

**DETAIL DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT**

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	14 640,00	8 145,00
13	Subventions d'investissement		8 145,00
21	Immobilisations corporelles	14 640,00	

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A 2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Réalisations	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	277 680,00	179 195,35			98 484,65
012	CHARGES DE PERSONNEL	501 600,00	437 553,74			64 046,26
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
65	Autres charges de gestion courante	125 390,00	95 164,96			30 225,04
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>904 670,00</b>	<b>711 914,05</b>			<b>192 755,95</b>
66	Charges financières	13 000,00	10 141,95			2 858,05
67	Charges exceptionnelles	7 000,00				7 000,00
68	Dotations aux provisions (1)					
022	Dépenses imprévues	30 330,00				30 330,00
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>955 000,00</b>	<b>722 056,00</b>			<b>232 944,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	36 000,00				36 000,00
042	Opé. d'ordres de transfert entre sections (2)		270 000,00			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>36 000,00</b>	<b>270 000,00</b>			<b>36 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>991 000,00</b>	<b>992 056,00</b>			<b>268 944,00</b>

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Réalisations	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATION DE CHARGES	18 000,00	18 456,71			
70	Produits des services du domaine & ventes diverses	69 000,00	41 417,33			27 582,67
73	Impôts et taxes	488 960,00	500 442,81			
74	Dotations, subventions de participations	193 078,00	214 939,58			
75	Autres produits de gestion courante	22 700,00	21 162,35			1 537,65
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>791 738,00</b>	<b>796 418,78</b>			<b>29 120,32</b>
76	Produits financiers	200,00	5,41			194,59
77	Produits exceptionnels	1 267,34	271 229,60			
78	Reprises sur provisions (1)	2 000,00	6 800,69			
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>795 205,34</b>	<b>1 074 454,48</b>			<b>29 314,91</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (2)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>					
	<b>TOTAL</b>	<b>795 205,34</b>	<b>1 074 454,48</b>			<b>29 314,91</b>

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (3) 195 794,66

- (1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
- (3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).
- (4) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.
- (5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A 3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (4)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	26 000,00	19 222,45		6 777,55
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	2 353 000,00	290 349,50	14 640,00	2 048 010,50
22	Immobilisations reçues en affectation (5)				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement				
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>2 379 000,00</b>	<b>309 571,95</b>	<b>14 640,00</b>	<b>2 054 788,05</b>
10	Dotations, fonds et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	37 000,00	35 354,50		1 645,50
18	Compte de liaison : Affectation (6)				
26	Participation & créances rattachées à des partic				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses d'imprévues				
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>37 000,00</b>	<b>35 354,50</b>		<b>1 645,50</b>
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (7)				
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 416 000,00</b>	<b>344 926,45</b>	<b>14 640,00</b>	<b>2 056 433,55</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (2)				
041	Opérations patrimoniales (2)				
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>				
	<b>TOTAL</b>	<b>2 416 000,00</b>	<b>344 926,45</b>	<b>14 640,00</b>	<b>2 056 433,55</b>

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1 (3)	
--	--

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (4)				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	531 000,00			531 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation (5)				
23	Immobilisations en cours				
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>531 000,00</b>			<b>531 000,00</b>
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1058)	196 840,57	90 765,32		106 075,25
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (8)	100 000,00	100 000,00		
138	Autres subv. d'invest. non transférables	637 000,00	42 267,60	8 145,00	586 587,40
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : Affectation				
26	Participation & créances rattachées à des partic				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations	270 000,00			270 000,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 203 840,57</b>	<b>233 032,92</b>	<b>8 145,00</b>	<b>962 662,65</b>
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (7)				
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 734 840,57</b>	<b>233 032,92</b>	<b>8 145,00</b>	<b>1 493 662,65</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (2)	36 000,00			36 000,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (2)		270 000,00		-270 000,00
041	Opérations patrimoniales (2)				
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>36 000,00</b>	<b>270 000,00</b>		<b>-234 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 770 840,57</b>	<b>503 032,92</b>	<b>8 145,00</b>	<b>1 259 662,65</b>

Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1 (3)	645 159,43
--	------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B 1</b>

**1- Mandats émis**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	179 195,35		179 195,35
012	Charges de personnel et frais assimilés	437 553,74		437 553,74
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	95 164,96		95 164,96
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières	10 141,95		10 141,95
67	Charges exceptionnelles		270 000,00	270 000,00
68	Dotations aux amortissem. et provisions			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>722 056,00</b>	<b>270 000,00</b>	<b>992 056,00</b>

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1
---

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	35 354,50		35 354,50
18	Compte de liaison : affectation (8)			
198	<i>Neutra. amort. subv. équip. versées</i>			
	Total des opérations d'équipement			
19	Différences sur réalisat. d'immobilisations			
20	Immobilisations incorporelles (6)	19 222,45		19 222,45
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles (6)	290 349,50		290 349,50
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participation et créances rattachées a des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour déprec. des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour déprec. des stocks et en-cours (5)</i>			
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)</i>			
59	<i>Provisions pour déprec. des comptes fin. (5)</i>			
3...	Stocks			
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>344 926,45</b>		<b>344 926,45</b>

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1
---

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;  
 (2) Voir liste des opérations d'ordre ;  
 (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;  
 (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;  
 (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;  
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;  
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;  
 (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.  
 (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B 2</b>

**2- Titres émis**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	18 456,71		18 456,71
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	41 417,33		41 417,33
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes	500 442,81		500 442,81
74	Dotations, subventions de participations	214 939,58		214 939,58
75	Autres produits de gestion courante	21 162,35		21 162,35
76	Produits financiers	5,41		5,41
77	Produits exceptionnels	271 229,60		271 229,60
78	Reprises sur amortissem. et provisions	6 800,69		6 800,69
79	Transferts de charges			
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>1 074 454,48</b>		<b>1 074 454,48</b>

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	195 794,66
--	------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves (sauf 1068)	90 765,32		90 765,32
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	100 000,00		100 000,00
13	Subventions d'investissement	42 267,60		42 267,60
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : Affectation (8)			
19	Différences sur réalisat. d'immobilisations		269 998,00	269 998,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles		2,00	2,00
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participation et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour déprec. des immobilisations (5)			
39	Provisions pour déprec. des stocks et en cours (5)			
45..2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)			
59	Provisions pour déprec. des comptes fin. (5)			
3...	Stocks			
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>233 032,92</b>	<b>270 000,00</b>	<b>503 032,92</b>

Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	645 159,43
---	------------

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	<b>Charges à caractère général</b>	277 680,00	179 195,35			98 484,65
60	Achats & variation des stocks	139 480,00	107 083,47			32 396,53
606	Achats non stockés de matières et fournitures	139 480,00	107 083,47			32 396,53
6061	Fournitures non stockables	45 000,00	37 712,21			7 287,79
60611	Eau et assainissement	3 000,00	2 607,17			392,83
60612	Énergie-Électricité	42 000,00	35 105,04			6 894,96
6062	Fournitures non stockées	46 800,00	31 382,29			15 417,71
60622	Carburants	1 800,00	834,74			965,26
60623	Alimentation	45 000,00	30 547,55			14 452,45
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	17 200,00	12 484,62			4 715,38
60631	Fournitures d'entretien	9 700,00	5 276,81			4 423,19
60632	Fournitures de petit équipement	6 000,00	4 385,68			1 614,32
60636	Vêtements de travail	1 500,00	2 822,13			
6064	Fournitures administratives	6 000,00	2 674,71			3 325,29
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	300,00	50,42			249,58
6067	Fournitures scolaires	12 180,00	11 970,36			209,64
6068	Autres matières et fournitures	12 000,00	10 808,86			1 191,14
61	<b>Services extérieurs</b>	72 700,00	42 095,03			30 604,97
611	Contrats de prestations de services	1 200,00	1 137,14			62,86
613	Locations	12 000,00	539,23			11 460,77
6135	Locations mobilières	12 000,00	539,23			11 460,77
615	Entretien et réparations	53 000,00	35 356,03			17 643,97
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	34 000,00	21 759,09			12 240,91
61521	Terrains	8 000,00	4 173,20			3 826,80
61522	Bâtiments	8 000,00	5 246,92			2 753,08
615221	Bâtiments publics	8 000,00	5 246,92			2 753,08
61523	Voies et réseaux	18 000,00	12 338,97			5 661,03
615231	Voiries	18 000,00	12 338,97			5 661,03
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers	2 000,00	1 998,22			1,78
61551	Matériel roulant	2 000,00	1 998,22			1,78
6156	Maintenance	17 000,00	11 598,72			5 401,28
616	Primes d'assurance	5 500,00	5 062,63			437,37
6161	Multirisques	5 500,00	5 062,63			437,37
618	Divers	1 000,00				1 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00				1 000,00
62	<b>Autres services extérieurs</b>	59 500,00	24 337,85			35 162,15
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	11 500,00	4 069,58			7 430,42
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 500,00				1 500,00
6226	Honoraires	9 000,00	3 994,58			5 005,42
6228	Divers	1 000,00	75,00			925,00
623	Publicité, publications, relations publiques	18 500,00	5 611,35			12 888,65
6231	Annonces et insertions	6 000,00	1 831,63			4 168,37
6232	Fêtes et cérémonies	9 000,00	2 517,12			6 482,88
6233	Foires et expositions	1 500,00				1 500,00
6238	Divers	2 000,00	1 262,80			737,40
625	Déplacements, missions et réceptions	1 000,00	116,00			884,00
6256	Missions	1 000,00	116,00			884,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	12 600,00	11 540,92			1 059,08
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00	2 056,65			943,35
6262	Frais de télécommunications	9 600,00	9 484,27			115,73
627	Services bancaires et assimilés	500,00				500,00
628	Divers	13 400,00	3 000,00			10 400,00
6287	Remboursements de frais	13 400,00	3 000,00			10 400,00
62876	Au GFP de rattachement	13 400,00	3 000,00			10 400,00
635	<b>Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)</b>	8 000,00	5 679,00			2 321,00
6351	Impôts directs	8 000,00	5 679,00			2 321,00
63512	Taxes foncières	8 000,00	5 679,00			2 321,00
012	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	501 600,00	437 553,74			64 046,26
621	Personnel extérieur au service	2 000,00				2 000,00
6218	Autre personnel extérieur	2 000,00				2 000,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	7 600,00	5 156,81			2 443,19

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6331	Versement de transport	2 000,00	1 269,72			730,28
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	600,00	268,37			331,63
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	5 000,00	3 618,72			1 381,28
64	Charges de personnel	492 000,00	432 396,93			59 603,07
641	Rémunérations du personnel	331 000,00	292 590,48			38 409,52
6411	Personnel titulaire	268 000,00	243 964,60			24 035,40
6413	Personnel non titulaire	63 000,00	48 625,88			14 374,12
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	158 500,00	139 806,45			18 693,55
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	62 000,00	53 111,12			8 888,88
6453	Cotisations aux caisses de retraites	70 000,00	63 643,65			6 356,35
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	3 000,00	1 964,50			1 035,50
6455	Cotisations pour assurance du personnel	22 000,00	21 087,18			912,82
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	1 000,00				1 000,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	500,00				500,00
647	Autres charges sociales	2 500,00				2 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00				2 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	500,00				500,00
014	<b>Atténuations de produits</b>					
65	<b>Autres charges de gestion courante</b>	125 390,00	95 164,96			30 225,04
653	Indemnités, frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers	45 000,00	36 467,36			8 532,64
6531	Indemnités	40 000,00	34 992,81			5 007,19
6533	Cotisations de retraite	4 000,00	1 474,55			2 525,45
6535	Formation	1 000,00				1 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	4 000,00				4 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	4 000,00				4 000,00
655	Contingents et participations obligatoires	62 250,00	45 367,45			16 882,55
6553	Service d'incendie	19 800,00	19 710,40			89,60
6554	Contributions aux organismes de regroupement	42 450,00	25 657,05			16 792,95
65541	Contribution au fonds de compensation des charges territoriales(étab. pub. de territoire)	42 450,00	25 657,05			16 792,95
65541002	CFMEL	800,00	606,43			193,57
65541003	LYCEE AGRICOLE DE GIGNAC	100,00	50,00			50,00
65541007	ONF	200,00	97,88			102,12
65541009	LA MERIDIENNE	300,00	200,00			100,00
65541010	ASS MAIRES DE FRANCE	300,00	212,78			87,22
65541012	COS 34	3 500,00	2 720,00			780,00
65541014	RASED	400,00				400,00
65541018	CLIS MONTARNAUD	500,00				500,00
65541019	SIADÉ DU MAS DIEU	600,00	560,50			39,50
65541020	ASS DES MAIRES RURAUX 34	200,00				200,00
65541022	CCVH SERVICE URBANISME	10 000,00	4 524,00			5 476,00
65541023	ASS LES FRANCAS	25 000,00	16 293,16			8 706,84
65541024	ACADEMIE "E.N.T"	50,00	50,00			
65541025	HERAULT INGENIERIE	500,00	342,30			157,70
657	Subventions de fonctionnement versées	13 140,00	13 140,00			
6573	Subventions de fonctionnement aux organismes publics	4 300,00	4 300,00			
657362	Subvention au CCAS	4 300,00	4 300,00			
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	8 840,00	8 840,00			
657401	Subv.ASMPV Football	500,00	500,00			
657402	subv. Foyer Rural	2 200,00	2 200,00			
657403	Subv. restaurants du coeur	500,00	500,00			
657404	Subv. Anciens combattants	230,00	230,00			
657405	Subv.Coopérative scolaire	910,00	910,00			
657407	Subv. Assoc. Pour les Enfants st Paulais (APEP)	600,00	600,00			
657408	Subv. Comité des Fêtes	2 200,00	2 200,00			
657409	Subv. Assoc. sportive collège de Montarnaud	100,00	100,00			
657410	Subv. assoc. Homo Ludens ( Ludothèque )	1 600,00	1 600,00			
658	Charges diverses de la gestion courante	1 000,00	190,15			809,85
6588	Autres charges diverses de gestion courante	1 000,00	190,15			809,85
65888	Autres	1 000,00	190,15			809,85

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
	<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)</b>	904 670,00	711914,05			192 755,95

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66	Charges financières (b)	13 000,00	10 141,95			2 858,05
661	Charges d'intérêts	13 000,00	10 141,95			2 858,05
6611	Intérêts des emprunts et dettes	13 000,00	10 141,95			2 858,05
66111	Intérêts réglés à l'échéance	13 000,00	10 141,95			2 858,05
67	Charges exceptionnelles (c)	7 000,00				7 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 000,00				4 000,00
674	Subventions de fonctionnement exceptionnelles	3 000,00				3 000,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	3 000,00				3 000,00
68	Dotations aux amortissem. et provisions (d) (5)					
022	Dépenses imprévues (e)	30 330,00				30 330,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>	<b>955 000,00</b>	<b>722 056,00</b>			<b>232 944,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	36 000,00				36 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		270 000,00			
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées		2,00			
676	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement		269 998,00			
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement		269 998,00			
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>36 000,00</b>	<b>270 000,00</b>			<b>36 000,00</b>
043	Opé. d'ordre à l'intérieur section de fonct. (7)					
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>36 000,00</b>	<b>270 000,00</b>			<b>36 000,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>991 000,00</b>	<b>992 056,00</b>			<b>268 944,00</b>

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes applicables par la commune ou l'établissement ;  
 (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice (N-1), le montant du compte 66112 sera négatif ;  
 (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;  
 (4) Cf. opérations du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040 ;  
 (5) Dont 675 et 676 ;  
 (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;  
 (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES REGETTES						A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	18 000,00	18 456,71			
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	2 000,00	295,77			1 704,23
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	16 000,00	18 160,94			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	69 000,00	41 417,33			27 582,67
702	Ventes de récoltes et de produits forestiers	1 000,00				1 000,00
7022	Coupes de bois	1 000,00				1 000,00
703	Redevances et recettes d'utilisation du domaine	5 000,00	5 256,33			
7031	Concessions et redevances funéraires	2 000,00	3 000,00			
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	2 000,00	3 000,00			
7032	Droits de permis de stationnement et de location sur la voie publique, les rivières, ports et quais fluviaux et autres lieux publics	1 500,00	1 048,19			451,81
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	1 500,00	1 048,19			451,81
7038	Autres redevances et recettes d'utilisation du domaine	1 500,00	1 208,14			291,86
70388	Autres redevances et recettes diverses	1 500,00	1 208,14			291,86
706	Prestations de services	62 500,00	36 046,00			26 454,00
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	500,00	105,00			395,00
7063	Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs	2 000,00				2 000,00
70632	A caractère de loisirs	2 000,00				2 000,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	60 000,00	35 941,00			24 059,00
708	Autres produits	500,00	115,00			385,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	500,00	115,00			385,00
73	Impôts et taxes	488 960,00	500 442,81			
731	Impôts locaux	391 142,00	398 646,00			
7311	Contributions directes	390 142,00	398 646,00			
73111	Taxes foncières et d'habitation	390 142,00	398 646,00			
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	1 000,00				1 000,00
732	Fiscalité reversée	31 000,00	29 412,78			1 587,22
7321	Fiscalité reversée entre collectivités locales	31 000,00	29 412,78			1 587,22
73211	Attribution de compensation	31 000,00	29 412,78			1 587,22
734	Taxes et participations liées à l'urbanisation et à l'environnement	50 818,00	50 818,00			
7343	Taxe sur les pylônes électriques	50 818,00	50 818,00			
735	Impôts et taxes spécifiques liés à la production énergétique et industrielle	16 000,00	21 566,03			
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	16 000,00	21 566,03			
74	Dotations, subventions de participations	193 078,00	214 939,58			
741	D.G.F.	115 902,00	119 454,00			
7411	Dotations forfaitaires	64 418,00	67 970,00			
7412	Dotations d'aménagement	51 484,00	51 484,00			
74121	Dotation de solidarité rurale	21 222,00	21 222,00			
74127	Dotation nationale de péréquation	30 262,00	30 262,00			
747	Participations	2 688,00	10 841,13			
7471	État	2 000,00	10 153,13			
74718	Autres	2 000,00	10 153,13			
7474	Communes	688,00	688,00			
74748	Autres communes	688,00	688,00			
748	Autres attributions et participations	74 488,00	84 644,45			
7483	Attributions de péréquation et de compensation	15 488,00	14 757,00			731,00
74834	État-Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	852,00	852,00			
74835	État-Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	6 636,00	6 636,00			
74838	Autres attributions de péréquation et de compensation	8 000,00	7 269,00			731,00
748388	Autres	8 000,00	7 269,00			731,00
7488	Autres attributions et participations	59 000,00	69 887,45			
75	Autres produits de gestion courante	22 700,00	21 162,35			1 537,65
752	Revenus des immeubles	12 600,00	11 047,22			1 552,78

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	1 000,00	857,30			142,70
758	Produits divers de gestion courante	9 100,00	9 257,83			
7588	Autres produits divers de gestion courante	9 100,00	9 257,83			
	<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013</b>	<b>791 738,00</b>	<b>796 418,78</b>			<b>29 120,32</b>

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
76	Produits financiers (b)	200,00	5,41			194,59
762	Produits des autres immobilisations financières	200,00	5,41			194,59
7621	Produits des autres immobilisations financières-encaissés à l'échéance	200,00	5,41			194,59
77	Produits exceptionnels (c)	1 267,34	271 229,60			
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	400,00				400,00
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	300,00				300,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	100,00				100,00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	200,00	218,00			
775	Produits des cessions d'immobilisations		270 000,00			
778	Autres produits exceptionnels	667,34	1 011,60			
7788	Produits exceptionnels divers	667,34	1 011,60			
78	Reprises sur provisions (d) (5)	2 000,00	6 800,69			
781	Reprises sur amortissements et provisions-Produits de fonctionnement courant	2 000,00	6 800,69			
7815	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	2 000,00				2 000,00
7817	Reprise sur provisions		6 800,69			
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>	<b>795 205,34</b>	<b>1 074 454,48</b>			<b>29 314,91</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (7)					
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>					
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>795 205,34</b>	<b>1 074 454,48</b>			<b>29 314,91</b>

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	195 794,66
--	------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;  
 (2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;  
 (3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RP 042 = DJ 040 ;  
 (4) Dont 778 ;  
 (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;  
 (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+BS+DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>010</b>	<b>Stocks</b>				
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	26 000,00	19 222,45		6 777,55
<b>202</b>	<b>Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre</b>	26 000,00	19 222,45		6 777,55
<del>204</del>	<del>Subventions d'équipement versées</del>				
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	2 353 000,00	290 349,50	14 640,00	2 048 010,50
<b>212</b>	<b>Agencements et aménagements de terrains</b>	62 000,00	35 445,48		26 554,52
<b>2128</b>	<b>Autres agencements et aménagements de terrains</b>	62 000,00	35 445,48		26 554,52
<b>213</b>	<b>Constructions</b>	1 722 000,00	201 327,65	14 640,00	1 506 032,35
<b>2131</b>	<b>Bâtiments publics</b>	1 722 000,00	201 327,65	14 640,00	1 506 032,35
<b>21311</b>	<b>Hôtel de ville</b>	900 000,00	16 490,69		883 509,31
<b>21318</b>	<b>Autres bâtiments publics</b>	822 000,00	184 836,96	14 640,00	622 523,04
<b>215</b>	<b>Installations, matériel et outillage techniques</b>	558 000,00	47 024,97		510 975,03
<b>2151</b>	<b>Réseaux de voirie</b>	509 000,00	32 858,40		476 141,60
<b>2153</b>	<b>Réseaux divers</b>	28 000,00			28 000,00
<b>21534</b>	<b>Réseaux d'électrification</b>	28 000,00			28 000,00
<b>2158</b>	<b>Autres installations, matériel et outillage techniques</b>	21 000,00	14 166,57		6 833,43
<b>218</b>	<b>Autres immobilisations corporelles</b>	11 000,00	6 551,40		4 448,60
<b>2183</b>	<b>Matériel de bureau et matériel informatique</b>	8 000,00			8 000,00
<b>2184</b>	<b>Mobilier</b>	3 000,00	6 551,40		
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>				
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>				
	<b>Total individualisé en opérations (4)</b>				
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	2 379 000,00	309 571,95	14 640,00	2 054 788,05
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds et réserves</b>				
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>				
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	37 000,00	35 354,50		1 645,50
<b>164</b>	<b>Emprunts auprès des établissements financiers</b>	36 000,00	35 354,50		645,50
<b>1641</b>	<b>Emprunts en euros</b>	36 000,00	35 354,50		645,50
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	1 000,00			1 000,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectation à</b>				
<b>26</b>	<b>Participation et créances rattachées à des particip.</b>				
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>				
	<b>Total des dépenses financières</b>	37 000,00	35 354,50		1 645,50
<b>45...1</b>	<b>Opé. pour compte de tiers (5)</b>				
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>				
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	2 416 000,00	344 926,45	14 640,00	2 056 433,55

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+BS+DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (2)				
041	Opérations patrimoniales (3)				
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>				
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	2 416 000,00	344 926,45	14 640,00	2 056 433,55

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	
--	--

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;  
 (2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *CI 040 = RP 042* ;  
 (3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *CI 041 = RI 041* ;  
 (4) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement ;  
 (5) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers ;

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+BS+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	531 000,00			531 000,00
164	Emprunts auprès des établissements financiers	531 000,00			531 000,00
1641	Emprunts en euros	531 000,00			531 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>531 000,00</b>			<b>531 000,00</b>
10	Dotations, fonds et réserves	296 840,57	190 765,32		106 075,25
102	Dotations et fonds d'investissement	196 840,57	90 765,32		106 075,25
1022	Fonds d'investissement	196 840,57	90 765,32		106 075,25
10222	F.C.T.V.A.	157 000,00	37 165,20		119 834,80
10223	T.L.E.	39 840,57	53 600,12		
106	Réserves	100 000,00	100 000,00		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	100 000,00	100 000,00		
138	Autres subventions d'investissement non transférables	637 000,00	42 267,60	8 145,00	586 587,40
1381	État et établissements nationaux	468 000,00	20 362,00	8 145,00	439 493,00
1382	Régions	89 000,00			89 000,00
1383	Départements	80 000,00	21 905,60		58 094,40
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participation et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations	270 000,00			270 000,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 203 840,57</b>	<b>233 032,92</b>	<b>8 145,00</b>	<b>962 662,65</b>
45..2.	Opé. pour compte de tiers (4)				
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>				
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>1 734 840,57</b>	<b>233 032,92</b>	<b>8 145,00</b>	<b>1 493 662,65</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+BS+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
021	<i>Virament de la section de fonctionnement</i>	36 000,00			36 000,00
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)</i>		270 000,00		
192	<i>Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations</i>		269 998,00		
211	<i>Terrains</i>		2,00		
2111	<i>Terrains nus</i>		2,00		
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>36 000,00</b>	<b>270 000,00</b>		<b>36 000,00</b>
041	<i>Opérations patrimoniales (3)</i>				
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>36 000,00</b>	<b>270 000,00</b>		<b>36 000,00</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)</b>	<b>1 770 840,57</b>	<b>503 032,92</b>	<b>8 145,00</b>	<b>1 529 662,65</b>

Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	645 159,43
--	------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
 (2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = CF 042.  
 (3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.  
 (4) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.



IV - ANNEXES	IV
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	<b>A2.2</b>
<b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	

**A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou de mobilisat. (1)	Date de 1er rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devises	Périodi- cité des remb. (6)	Profil d'amo. (7)	Possi- ble remb. anticip. partiel O/N	Catég. empr (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actu- ariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>														
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					750 108,60									
<b>1641 Emprunts en euros (Total)</b>					750 108,60									
MAS DIEU CAISSE EPARGNE LONG TERME(N°ARC20472000)	CAISSE EPARGNE L/R	25/11/2003		25/11/2004	42 305,00	V		2,55			A	C		
mas dieu credit agricole(N °628664010PR)	CREDIT AGRICOLE	12/12/2003		02/01/2006	42 304,60	V		3,70			A	C		
EXTENSION GROUPE SCOLAIRE(N°566875015PR)	CREDIT AGRICOLE	14/12/2004		14/03/2005	205 344,00	F		4,11			T	C		
AVENANTS EXT GROUPE SCOLAIRE CRCA(N °001FLB13PR)	CREDIT AGRICOLE	18/08/2005		18/08/2006	50 000,00	F		3,67			A	C		
TRAVAUX ELECTRIF GARECAVE(N°004QRM015PR)	CREDIT AGRICOLE	13/09/2006		15/01/2007	60 000,00	F		4,37			T	C		
ACQUISITION CAVE COOPERATIVE CRCA(N °017CVP010PR)	CREDIT AGRICOLE	15/12/2010		15/03/2011	190 000,00	F		3,19			T	C		
PLAI LOGEMENT SOCIAL 1 RUE DE L'EGLISE(N°1259475)	CAISSE DES DEPOTS	09/01/2014		01/01/2015	66 936,00	V		1,05			A	C		
PRET PLUS LOGEMENT SOCIAL 1 RUE DE L'EGLISE(N°1259474)	CAISSE DES DEPOTS	09/01/2014		01/01/2015	93 219,00	V		1,85			A	C		
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>														
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>														
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)</b>														
<b>Total général</b>					750 108,60									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation.

(2) Nominal : Montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas simplement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en points de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Taux initial de contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autre à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts selon la typologie de la circulaire FOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	<b>A2.2</b>
<b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	

**A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2020										
	Couverture ? O/N (2)	Montant couvert	Catég. emprunt après couv. éventuelle (3)	Capital restant dû au 31/12/2020	Durée résid. (années)	Taux d'intérêt			Annulé de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (4)	Index (5)	Niv. de taux date de vote (6)	Capital	Charges d'intérêt (8)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>											
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>				374 519,50					35 354,50	10 141,95	
<b>1641 Emprunts en euros (Total)</b>				374 519,50					35 354,50	10 141,95	
MAS DIEU CAISSE EPARGNE LONG TERME(N°ARC20472000)				7 779,60	2,90	V		2,63	2 465,33		
MAS DIEU CREDIT agricole(N °628664010PR)				9 689,20	3,00	V		0,35	2 412,52	19,60	
EXTENSION GROUPE SCOLAIRE(N°668875015PR)				53 764,37	3,95	F		4,11	12 122,27	2 522,69	
AVENANTS EXT GROUPE SCOLAIRE CRCA(N °001FL013PR)				16 052,14	4,63	F		3,67	2 877,67	694,72	
TRAVAUX ELECTRIQ GARECAVE(N°04QRM015PR)				23 716,19	5,79	F		4,37	3 385,58	1 129,38	
ACQUISITION GAVE COOPERATIVE CRCA(N °017CVF010PR)				133 565,95	14,96	F		3,19	6 841,12	4 397,68	
PLAI LOGEMENT SOCIAL 1 RUE DE L'EGLISE(N°1259475)				53 630,65	21,01	V		0,55	2 287,36	307,55	
PRET PLUS LOGEMENT SOCIAL 1 RUE DE L'EGLISE(N°1259474)				76 321,40	21,01	V		1,35	2 962,65	1 070,33	
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>											
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>											
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)</b>											
<b>Total général</b>				374 519,50					35 354,50	10 141,95	

(1) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.  
(2) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture".  
(3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts selon la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).  
(4) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas simplement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
(5) Montre le ou les index utilisés sur l'année.  
(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote de budget.  
(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N.  
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échéance éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	A2.3

**A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé <small>(Pour chaque ligne, indiquer le n° de contrat)</small> (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2020 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)
<b>Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A</b>								
<b>Barrière simple B</b>								
TOTAL B								
<b>Option d'échange C</b>								
TOTAL C								
<b>Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D</b>								
TOTAL D								
<b>Multiplicateur jusqu'à 5 E</b>								
TOTAL E								
<b>Autres types de structure F</b>								
TOTAL F								
<b>TOTAL GENERAL</b>								

(1) répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part de capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

**A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux au 31/12/N (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant)(11)	% par type de taux selon le capital restant dû
<b>Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A</b>						
<b>Barrière simple B</b>						
TOTAL B						
<b>Option d'échange C</b>						
TOTAL C						
<b>Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D</b>						
TOTAL D						
<b>Multiplicateur jusqu'à 5 E</b>						
TOTAL E						
<b>Autres types de structure F</b>						
TOTAL F						
<b>TOTAL GENERAL</b>						<b>100,00</b>

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 1/1/N.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structures	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents						
(A) Taux fixe simple.Taux variable simple	8,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Echange de taux fixe contre variable.	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Echange de taux structuré contre taux variable	409 874,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres type de structures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT</b>	<b>A2.6</b>

**A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)**

Catégories et intitulés d'emprunts	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt (2)		Objet de l'emprunt ou de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2020	Durée résiduelle	Periodicité des remboursements (3)
	Année	Profil						
<b>TOTAL GENERAL</b>								

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du 0100 sont équilibrées.  
 (2) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour à titre, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autre à préciser ;  
 (3) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle ;

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT</b>	<b>A2.6</b>

**A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)**

Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
Taux (4)	Index (5)	Taux actuar. (6)	Taux (4)	Index (5)	Niveau de taux		en intérêts (8)	en capital	

(4) Indiquer taux fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables ;

(5) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...);

(6) Taux annuel, tous frais compris ;

(7) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget.

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 685 ;

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N</b>	<b>A2.7</b>

**EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)**

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription contrat initial	Date de renégocia- tion	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		
						Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type (3)	Index (4)	Taux act.	Type (3)	Index (4)	Taux act.			
<b>Total</b>														

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, X autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A2.7

**EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)**

N° du contrat d'emprunt	Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (5)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité à payer dans l'exercice (s'il y a lieu)	
	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
Total						

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement Indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, X autre.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>A2.8</b>

**A2.8 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/2020 de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêt (2)	Capital
TOTAL					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat ;  
 (2) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 663.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A2.9</b>

**A2.9 - AUTRES DETTES**

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
TOTAL			

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>
<b>ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A4</b>
<b>ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A5</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalizations
	<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES I = A + B</b>	36 000,00	35 354,50
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (A)</b>	36 000,00	35 354,50
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros	36 000,00	35 354,50
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		
1671	Avances consolidées du Trésor		
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor		
1678	Autres emprunts et dettes		
1681	Autres emprunts		
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes		
	<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		
10	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subventions d'investissement transférées au compte de résultat</i>		
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	35 354,50	14 640,00		49 994,50

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalizations
	<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) III = a + b</b>	1 139 840,57	III 133 032,92
	<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>	833 840,57	133 032,92
10222	F.C.T.V.A.	157 000,00	37 165,20
10223	T.L.E.	39 840,57	53 600,12
10226	Taxe d'aménagement		
10228	Autres fonds		
13146	Attributions de compensation d'investissement		
13156	Attributions de compensation d'investissement		
13246	Attributions de compensation d'investissement		
13256	Attributions de compensation d'investissement		
138	Autres subventions d'investissement non transférables	637 000,00	42 267,60
1381	État et établissements nationaux	468 000,00	20 362,00
1382	Régions	89 000,00	
1383	Départements	80 000,00	21 905,60
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
	<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>	306 000,00	
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations		
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
29	Prov. dépréciation immobilisations		
39	Prov. dépréciation des stocks et en-cours		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		
49	Prov. dépréciation comptes de tiers		
59	Prov. dépréciation comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	270 000,00	
021	Virement de la section de fonctionnement	36 000,00	

	Op. de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	133 032,92	8 145,00	645 159,43	100 000,00	886 337,35

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)</b>	49 994,50
<b>Ressources propres disponibles (IV)</b>	886 337,35
<b>Solde (V = IV - II) (6)</b>	836 342,85

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A7.2.1</b>

(Article R.2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

**A7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
011	Charges à caractère général	
60	Achats & variation des stocks	
61	Services extérieurs	
62	Autres services extérieurs	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
64	Charges de personnel	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux provisions	
014	Atténuations de produits	
	Total des dépenses réelles	
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct.	
	Total des dépenses d'ordre	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A7.2.1</b>

(Article R.2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

**A7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>RECETTES</b>		
Article	Libellé	Montant
70	Prod. des services, du domaine et ventes div.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises sur provisions	
013	Atténuations de charges	
	<b>Total des recettes réelles</b>	
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct.</i>	
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A7.2.2</b>

(Article R.2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

**A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
10	Dotations, fonds et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affect. (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Particip. et créances rattachées à des participations	
27	Autres immobilisations financières	
45...1	Opérations pour compte de tiers	
	<b>Total des dépenses réelles</b>	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	
	<b>TOTAL GENERAL DE DEPENSES</b>	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A7.2.2</b>

(Article R.2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

**A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>RECETTES</b>		
<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participations et créances rattachées à des participations	
27	Autres immobilisations financières	
45...2	Opérations pour compte de tiers	
	Total des recettes réelles	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
	Total des recettes d'ordre	
	<b>TOTAL GENERAL DE RECETTES</b>	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A8</b>

**A8 - ETAT DES CHARGES TRANFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

Date de la délibération : ...../...../.....

Intitulé de l'opération :

	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Réalisations	Restes à réaliser	Opérations à Annuler	

<b>IV - ANNEXES</b>				<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>				
<b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREE</b>				<b>A10.1</b>
<b>A10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS</b>				
Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Sans modalité				
TOTAL GENERAL				

<b>IV - ANNEXES</b>							<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>							
<b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - SORTIES</b>							<b>A10.2</b>
<b>A10.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS</b>							
<b>Modalités de sorties</b>	<b>Désignation du bien</b>	<b>Valeur d'acquisition</b>	<b>Durée d'amort.</b>	<b>Cumul des amort. antérieurs</b>	<b>Valeur nette comptable</b>	<b>Prix de cession</b>	<b>Plus ou moins values</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>							

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>A10.3</b>

**A10.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS**

<b>Pour mémoire</b>		<b>Crédits ouverts (BP + DM)</b>
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	270 000,00

<b>Produit des cessions</b>		<b>Réalisations</b>
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	270 000,00
Compte 675	Valeurs comptable des immobilisations cédées	2,00

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT  
(art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L.5711-1 du CGCT)**

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)
<b>TOTAL GENERAL</b>								

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT  
(art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L.5711-1 du CGCT)**

Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (5)			Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
Taux (3)	Index (4)	Taux actuar. (6)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			en intérêts (8)	en capital

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

<b>Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT</b>	<b>Valeur en euros</b>
---	------------------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-1 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>	
<b>ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.3</b>
<b>ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.4</b>
<b>ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.5</b>
<b>ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.6</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS  
(article L.2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention	Prestations en nature
<b>TOTAL GENERAL</b>	0,00	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	
<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>
<b>AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>
<b>ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>B3</b>

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT(4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53							
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		1	3,00	4,00	4,00		4,00
ADJOINT ADMIN. PRINCIPAL	C		2,00	2,00	2,00		2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C		1,00	1,00	1,00		1,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	1		1,00	1,00		1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		2	4,00	6,00	6,00		6,00
ADJOINT TECHNIQ PRINCIPAL	C	2		2,00	2,00		2,00
1ERE CL							
ADJOINT TECHNIQUE	C		1,00	1,00	1,00		1,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 CLASSE	C		3,00	3,00	3,00		3,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>							
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>			2,00	2,00	2,00		2,00
ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C		1,00	1,00	1,00		1,00
ATSEM PRINCIPAL 2E CLASSE	C		1,00	1,00	1,00		1,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>							
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>							
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>							
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>							
<b>FILIERE POLICE (j)</b>							
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>							
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		3	9,00	12,00	12,00		12,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité sur l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail=100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail=80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail=80%) présent la moitié de l'année (ex CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>						
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>						
ADJ techniques	C	TECH	348,00		3-a°	CDD
ADJ techniques	C	TECH	348,00		3-a°	CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (Indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés " A / autres " et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12</b>	<b>C1.2</b>

**C1.2 - ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12**

<b>ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION</b>	<b>ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>
MME GELLY EVELYNE	LOGICIEL SIG / CADASTRE PAR LA C.C VALLEE HERAU

IV - ANNEXES	IV
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L.2313-1 et L.2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à  
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Nature de l'engagement	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Autres participations</b>				
Arrêté préfectoral 2016-I-284 du 12/04/2016 DETR 2016	ETAT	solde subvention		8 145,00
<b>Délégation de service public</b>				
Délibération du 30/05/2018	commune	Honoraires maîtrise oeuvre	collectivité territoriale	14 640,00

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc ... et autres lieux désignés par la commune ou l'établissement ;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

Liste des restes à réaliser du budget PRINCIPAL ST PAUL & VALMALLE

D.D.P.	Compte	Titre	Chapitre	Section	Article	Programme	Sub-programme	Poste	Restes à réaliser
D	21318							H.O.	14 640,00
D	TOTAL								14 640,00
R	1381							H.O.	8 145,00
R	TOTAL								8 145,00

Total enregistrements : 4

ST-PAUL-ET-VALMALLE le 10 février 2021

LE MAIRE  
J. P. BERTOLINI

SGG COEUR D'HERAULT  
5 Av du Président WILSON  
34000 CLERMONT L'HERAULT  
Tel: 04 67 86 01 31  
sgg.ccoeurherault@ggfp.finances.gouv.fr  
Sylvie DESDONNE  
Inspectrice des Finances Publiques



*[Handwritten signature]*



MAIRIE  
DE

**SAINT-PAUL-ET-VALMALLE**

34570

St Paul et Valmalle, le 1<sup>er</sup> juin 2018

Le Maire,

A

**M. MIRAMOND Jean-Michel**  
Architecte D.P.L.G.,  
54, rue Louis ROUSSEL  
34070 MONTPELLIER

**Objet : Marché de Maîtrise d'œuvre : « Aménagement du garage et de l'atelier Martin BURNISTON ».**

**Lettre de commande**

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal en séance du 30 mai 2018, a retenu votre projet concernant l'aménagement du garage et de l'atelier Martin BURNISTON pour un montant estimé des travaux à 110.000 € TTC.

De plus, le Conseil municipal a décidé de vous désigner Maître d'œuvre de ce chantier pour une mission d'un montant de 12.200,00 € HT. Je vous passe donc commande, et vous remercie de bien vouloir contacter notre secrétariat afin de planifier le démarrage de cette opération.

Je me tiens à votre disposition pour en discuter de vive voix, et vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,  
Jean-Pierre BERTOLINI



Mairie de St Paul et Valmalle  
Place de la Mairie  
34570 ST PAUL ET VALMALLE

**NOTE D'HONORAIRES N°1-DGD**

**1) OBJET**

no renouveler "Atelier A. Bursillon"

**2) ELEMENTS DE BASE**

La note d'honoraires ci-après est établie conformément à la proposition d'honoraires du 04 avril 2016

**3) MISSIONS REALISEES**

MISSIONS	honoraires € HT	% réalisé	montant réalisé
Dépôt PC	1 300,00	100%	1 300,00
DCE	2 000,00	100%	2 000,00
ACT	700,00	100%	700,00
VISA	500,00	100%	500,00
DET	7 000,00	100%	7 000,00
AOR	700,00	100%	700,00
<b>TOTAL</b>	<b>12 200,00</b>		<b>12 200,00</b>

**4) MONTANT DES HONORAIRES**

Montant HT des missions réalisées 12 200,00  
Notes d'honoraires précédentes 0,00  
Montant HT 12 200,00  
TVA 20 % 2 440,00  
Montant TTC du présent acompte 14 640,00

(21318)

Certifie sincère et véritable la présente note d'honoraires n°1-DGD arrêtée à la somme de :  
Quatorze mille six cent quarante euros toutes taxes comprises

Fait à Montpellier le 04 février 2021

Pour la SCP,  
Jean-Michel MIRAMOND

Compte courant n°  
FR 76 1660 7002 4009 0916 6801 677 CCBPFRPPPPG  
16607 00240 09091668016 77  
Code étab. Guichet Compte Clé

Date de réception facture : 08/02/2021 Durée D.G.P. : 30 J.  
Date limite de paiement : 10/03/2021 Taux I.M. : 8.00 %  
BPSUD ST GELY DU FESC ST GELY DU FESC

CAREMOLI - MIRAMOND  
ARCHITECTES D.P.L.G.  
54 rue Louis Roussel - 34070 MONTPELLIER  
TEL : 04 67 47 30 70 - FAX 04 67 42 79 52  
EMAIL : scp@caremoli-miramond.com  
SIRET : 33855368800031 - APE : 7424

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST PAUL ET VALMALLE

L'an deux mille dix-huit, le mercredi trente mai, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/05/2018

Présents : Mme ANDRZEJEWSKI Marie-Pierre, M. BERTOLINI Jean-Pierre, M. GARCIA François, Mme GELLY Evelyne, M. GÉLY Frédéric, Mme LANDES Caroline, M. MAVIGNER Jean-François, M. ROUQUET Alain, Mme SAUTEREAU Chantal, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : Mme ALBAS Christelle, M. ALEMANY Fabien, M. CANCHY Eric, M. CONSTANS Frédéric, Mme GUIZARD Sophie ;

Pouvoir de Mme ALBAS Christelle à Mme SAUTEREAU Chantal,  
Pouvoir de M. CANCHY Eric à M. ROUQUET Alain,  
Mme YAHIAOUI Aïcha a été élue secrétaire.

- question n°2/7 -

**Objet : Aménagement du garage et de l'atelier Martin BURNISTON / Autorisation au Maire de signer le marché de maîtrise d'œuvre.**

- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 17/05/2017 décidant d'aménager le garage situé 1, rue de l'Eglise ;
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 07/03/2018 décidant d'aménager le garage et l'atelier Martin BURNISTON situés 1, rue de l'Eglise ;
- Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance du 30/05/2018 ;

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du réaménagement du garage et de l'atelier Martin Burniston, il convient de désigner un Maître d'œuvre pour le suivi et le contrôle des travaux dont le coût a été estimé à 110.000,00 € TTC. Il indique qu'une consultation a été lancée auprès de plusieurs bureaux d'études et d'architecture, et ajoute que deux propositions ont été réceptionnées dans les délais impartis. Il précise que les propositions ont été étudiées par la Commission d'Appels d'Offres en date du 30/05/2018 et donne lecture des offres comme suit :

- o SCP CAREMOLI-MIRAMOND ( MONTPELLIER ) : 12.200,00 € HT
- o AMG ARCHITECTES ( MONTPELLIER ) : 15.200,00 € HT

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DESIGNE** : le cabinet d'études et d'architecture SCP CAREMOLI MIRAMOND ( Montpellier ), titulaire du marché de maîtrise d'œuvre pour la conduite des travaux de ce chantier.

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer les pièces constitutives du marché de maîtrise d'oeuvre avec SCP CAREMOLI MIRAMOND pour un montant retenu de 12.200,00 € HT.

**DIT** : que les crédits nécessaires à l'ensemble de cette opération sont inscrits au Budget Primitif 2018 sur le compte 21318.



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Jean-Pierre BERTOLINI

PRÉFET DE L'HÉRAULT  
SOUS-PRÉFECTURE DE LODEVE

Sous-Préfecture de Lodève  
Pôle Collectivités et Animation Territoriale

Lodève, le 14 avril 2016

Affaire suivie par  
Nom : Mme Julie NOISSETTE  
Mail : julie.noisette@herault.gouv.fr  
Tél : 04 67 88 34 22

La Sous-Préfète de Lodève  
à  
Monsieur le Maire  
34570 SAINT PAUL ET VALMALLE

**OBJET** : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016 (D.E.T.R.)  
Travaux agenda de mise en accessibilité programmée AD-AP

**P.J.** : Fiche récapitulative des modalités d'utilisation de la subvention

J'ai le plaisir de vous faire connaître que, par arrêté préfectoral n° 2016-I-284 du 12 avril 2016, il a été accordé à votre collectivité, sur ma proposition, une subvention au titre de la D.E.T.R. 2016 pour vous aider à financer les travaux visés en objet, selon les modalités suivantes :

- Montant du Projet (H.T)	: 50 905,00 €
- Montant de la subvention	: 40 724,00 €
- Taux	: 80,00 %

Vous trouverez, annexée à la présente, une fiche récapitulative des modalités d'utilisation de la subvention D.E.T.R.

Je vous rappelle qu'il est impératif de respecter le calendrier prévisionnel notamment en matière de démarrage des travaux (avant le 14 avril 2018).

*Julie à vous,*  
La Sous-Préfète de Lodève,  
  
Magali CAUMON

IV - ANNEXES	IV
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	
<b>LISTES DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS</b>	<b>C3.1</b>
<b>LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES PAR LA COMMUNE</b>	<b>C3.2</b>
<b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A</b>	<b>C3.3</b>
<b>LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A</b>	<b>C3.4</b>

**C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Etablissement publics de coopération intercommunale</b>			
DDTM34 ( ATESAT )	0	ARTICLE 65541008	
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE	0	ARTICLE 65541010	200,77
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
ASSO LES FRANCAS	01/06/2014	ARTICLE 65541023	22 888,36
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
ASSOCIATION DES MAIRES DE L'HERAULT	0	ARTICLE 65541013	
ASSOCIATIONS DES MAIRES RURAUX 34	0	ARTICLE 65541020	90,00
ASSOCIATION LA MERIDIENNE	0	ARTICLE 65541009	200,00
CFMEL	0	ARTICLE 65541002	594,24
CLIS DE MONTARNAUD	0	ARTICLE 65541018	
COS 34	0	ARTICLE 65541012	2 822,81
CENTRE AERE DE MONTARNAUD	0	ARTICLE 65541017	
CENTRE AERE DE GIGNAC	0	ARTICLE 65541016	
CRECHE "LE BERCEAU" MONTARNAUD	0	ARTICLE 65541021	
LYCEE AGRICOLE DE GIGNAC	0	ARTICLE 65541003	50,00
RASED PSYCHOLOGUES SCOLAIRES	0	ARTICLE 65541014	173,73
SIADÉ DU MAS DIEU	0	ARTICLE 65541019	546,50
CCVH INSTRUCTION URBANISME	0	ARTICLE 65541022	9 483,00
ONF	22/03/2012	ARTICLE 65541007	85,88
ACADEMIE "ENT"	13/10/2017	ARTICLE 65541024	50,00
HERAULT INGENIERIE	06/03/2019	ARTICLE 65541025	338,40

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ,TPU,TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>C3.5</b>

**BUDGET PRINCIPAL : 1 - PRINCIPAL ST PAUL & VALMALLE**

SECTIONS	Prévisions	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
<b>DEPENSES</b>	2 416 000,00	344 926,45	14 640,00	2 056 433,55
<b>RECETTES</b>	2 416 000,00	1 148 192,35	8 145,00	1 259 662,65
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<b>DEPENSES</b>	991 000,00	992 056,00		-1 056,00
<b>RECETTES</b>	991 000,00	1 270 249,14		-279 249,14

**PRESENTATION CONSOLIDEE : PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

SECTIONS	Prévisions	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
<b>DEPENSES</b>	2 416 000,00	344 926,45	14 640,00	2 056 433,55
<b>RECETTES</b>	2 416 000,00	1 148 192,35	8 145,00	1 259 662,65
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<b>DEPENSES</b>	991 000,00	992 056,00		-1 056,00
<b>RECETTES</b>	991 000,00	1 270 249,14		-279 249,14

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

**D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du conseil municipal.	Variation de taux/N-1	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation		%	%	%		%
TFPB		150 000,00	%	14,96	172 040,00	%
TFPNB		22 800,000	%	69,92	15 942,00	%
CFE		%	%	%		%
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>%</b>			<b>187 982,00</b>	<b>%</b>



MAIRIE  
DE  
**SAINT-PAUL-ET-VALMALLE**  
34570

*Affiché le 31/03/2021*

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MM. les membres du Conseil Municipal sont convoqués, pour la réunion qui aura lieu en Mairie (au rez-de-chaussée), le **MERCREDI 7 AVRIL 2021 à 18h00.****

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1/ Vote du Compte de Gestion 2020 – Budget Principal.
- 2/ Vote du Compte Administratif 2020 de la Commune (M14).
- 3/ Vote du Budget Primitif 2021 de la Commune (M14).
- 4/ Vote des affectations de résultats au Budget Primitif 2021.
- 5/ Vote des taux d'imposition des taxes locales de l'année 2021.
- 6/ Vote des subventions aux associations pour l'année 2021.
- 7/ Projet de démolition de la maison située 1, allée Martin BURNISTON.
- 8/ Réhabilitation de la Mairie et de ses espaces publics : Autorisation au Maire de signer avec « Hérault Energies » une convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage concernant la réalisation des travaux d'éclairage public situés sur la place de la Mairie.
- 9/ questions diverses.



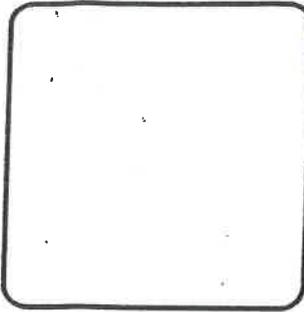
St Paul et Valmalle, le 31 mars 2021

Le Maire,

Jean-Pierre BERTOLINI

07 AVR. 2021

MAIRIE DE ST PAUL  
ET VALMALLE



# POUVOIR

Je soussigné(e),

Anno-Sophie EUZET

donne pouvoir à

Jean-Pierre BERTOLINI

de me représenter à la Réunion du Conseil Municipal

convoqué(e) pour le

7 Avril 2021

de prendre part à toutes délibérations,

émettre tous votes, et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant, auquel  
cette Réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à

St Paul

, le

07/04/2021

Porter à la main "Bon pour Pouvoir" et signer

Bon pour pouvoir

IV - ANNEXE	IV
ARRETE - SIGNATURES	D2

(1 pouvoir)

(Madre Absent pour le vote)  
Pouvoir de M<sup>e</sup> EUZET Anne-Sophie  
à M. BERTOLINI Jean-Pierre

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12
Nombre de suffrages exprimés	11

VOTES : Pour 11  
 Contre 0  
 Abstentions 0

Date de convocation : 31/03/2020

Présenté par ,  
A ST PAUL ET VALMALLE le 7/4/21

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session .  
A ST PAUL ET VALMALLE, le 7/4/21

L'ADJOINT DÉLÉGUÉ



M<sup>e</sup> GELLY  
Evelyne  
Les membres

*[Handwritten signatures in blue ink]*

Fernandez  
Mellay

Certifié exécutoire par , compte tenu de la transmission en préfecture, le 9/4/21 et de la publication le 9/4/21  
 9/4/21  
 A ST PAUL ET VALMALLE, le 9/4/21